

**L'hon. M. Fournier:** On me dit que nous seront prêts à demander des soumissions en juin ou juillet prochain.

**M. Isnor:** Le ministre se rappelle sans doute que j'ai échangé plusieurs lettres avec lui au sujet de deux bureaux de poste. Peut-il nous dire si l'on a décidé de demander des soumissions à l'égard des bureaux d'Armdale et de Bedford?

**L'hon. M. Fournier:** Dès que les plans et devis seront prêts, nous en demanderons.

(Le crédit est adopté.)

Colombie-Britannique—

339. Abbotsford—Édifice public, \$91,000.

Édifices publics fédéraux—Améliorations et réparations et pour autoriser des engagements pour les années à venir, au montant de \$50,000, \$400,000.

Douglas—Édifices pour la douane et l'immigration. (A voter de nouveau), \$120,000.

Haney—Édifice public. (A voter de nouveau \$47,000), \$132,000.

Huntingdon—Édifices pour la douane et l'immigration, \$10,000.

Kingsgate—Édifice pour la douane et l'immigration. (A voter de nouveau), \$100,000.

Ladner—Édifice public, \$80,000.

Langley-Prairie—Édifice public. (A voter de nouveau \$75,000), \$129,000.

Nanaimo—Édifice public, \$50,000.

North-Vancouver—Station postale, \$225,000.

Ocean-Falls—Édifice public. (A voter de nouveau \$40,000), \$75,000.

Osoyoos—Édifice pour la douane et l'immigration. (A voter de nouveau \$40,000), \$100,000.

Smithers—Édifice public. (A voter de nouveau), \$25,000.

Vancouver—Édifice de la succession Alvin—Achat, modifications et agrandissement. (A voter de nouveau \$800,000), \$1,100,000.

Vancouver—Édifice Begg—Achat, modifications et rajout. (A voter de nouveau \$380,000), \$620,000.

Vancouver—Emplacement du bureau de poste. (A voter de nouveau \$250,000), \$350,000.

Vancouver—Rajout et modifications à la station postale de l'aéroport de Sea-Island, \$17,000.

Vancouver—Édifice pour la douane, \$100,000.

Victoria—Édifice public. (A voter de nouveau \$50,000), \$350,000.

White Rock—Édifice public. (A voter de nouveau \$25,000), \$65,000.

**M. Green:** Je tiens à me renseigner auprès du ministre à l'égard de deux édifices de Vancouver, l'un connu sous le nom d'*Alvin Estate* et l'autre, sous le nom de *Beggs*, ainsi qu'à l'égard de l'édifice des postes projeté à Vancouver.

Voyons d'abord l'édifice *Alvin Estate*, où la Commission d'assurance-chômage a ses bureaux. De qui l'a-t-on acheté et à quel prix?

**L'hon. M. Fournier:** Le prix s'élèvera à \$862,155. Il a fallu y effectuer des travaux supplémentaires au coût de \$200,950. Le prix approximatif sera de \$1,100,000. Nous devons acheter l'édifice, qui deviendra édifice fédéral.

**M. Green:** De qui l'a-t-on acheté?

**L'hon. M. Fournier:** De la succession Alvin. J'ignore de qui il s'agit exactement.

**M. Green:** Le ministre sait certainement de qui on a acheté l'édifice?

**L'hon. M. Fournier:** Je ne connais pas beaucoup de gens à Vancouver.

**M. Green:** Le ministre n'a-t-il aucun memento du nom de la société dont on l'a acheté?

**L'hon. M. Fournier:** La transaction s'est faite, me dit-on, entre le ministère et MM. Allan et Viner, entrepreneurs de Vancouver. Telle est sans doute la société en question.

**M. Green:** Cette somme de \$1,100,000 sera-t-elle versée aux entrepreneurs Allan et Viner?

**L'hon. M. Fournier:** Mon adjoint me dit que c'est exact.

**M. Green:** Est-ce bien là la somme totale, ou leur versera-t-on plus de \$1,100,000?

**L'hon. M. Fournier:** Voilà me dit-on, la somme totale que comporte l'achat de l'édifice. Autrefois nous n'avions pas de locaux pour la Commission de l'assurance-chômage. Nous avons tenté d'obtenir l'édifice de la défense nationale, mais sans succès. Nous avons ensuite conclu un contrat avec ces gens, aux termes duquel ils devaient construire un édifice qu'ils nous loueraient à un prix annuel déterminé et que nous aurions le choix d'acheter après l'avoir occupé pendant un an. Nous avons décidé de l'acheter.

**M. Green:** Le ministre pourrait-il déposer le texte de l'accord intervenu entre son ministère et cette société de construction?

**L'hon. M. Fournier:** Oui. Il s'agit du décret du conseil adopté lorsque nous nous sommes engagés à acheter l'édifice. Il comportait une clause nous offrant la faculté d'achat.

**M. Green:** Le ministre pourrait-il déposer un exemplaire de cet accord?

**L'hon. M. Fournier:** S'il n'y a pas proration, nous le ferons, sinon, j'enverrai au député un exemplaire du décret du conseil.

**M. Green:** Je soulève le point, car à mon sens, c'est là une façon bien peu économique de construire un immeuble. Voici, selon moi, ce qui s'est passé: certaines personnes, en excellents termes avec le Gouvernement, ont acquis le terrain. Sauf erreur, le prix versé primitivement pour la propriété, c'est-à-dire le terrain, a été d'environ \$45,000. J'ignore s'il y a eu marché forfaitaire ou option. On a ensuite formé la société *Alvin Estates Limited*, dont font partie, sauf erreur, MM. Allan et Viner, les entrepreneurs.